



[www.letransfo.fr](http://www.letransfo.fr)

COMPTE RENDU

**22 SEPTEMBRE 2011**

La production musicale et audiovisuelle d'Auvergne.  
Quelle place en bibliothèque ?

## INTRODUCTION

La musique et l'image dans les médiathèques sont des sujets qui animent les discussions depuis de nombreuses années. Le DVD a-t-il toujours sa place dans les bacs ? Le prêt de disque a-t-il encore un sens à l'heure de la dématérialisation et de l'hyper-disponibilité ? Si certains chiffres tendent à prouver une baisse significative du nombre de prêts, les bibliothèques continuent pourtant d'en acheter. Tout nous amène donc à penser que les collectivités, par le biais de leurs budgets d'acquisition, prennent une part active à cette économie, notamment en ce qui concerne la production locale. Pourtant, les choses ne sont pas si simples, et comme le rappelle Fabrice Borie, le groupe de travail « Musique en bib » se réunit depuis maintenant deux ans pour évoquer, entre autres, le positionnement des médiathèques sur ce sujet et envisager l'avenir de l'offre musicale et audiovisuelle dans leurs rayonnages. Cette matinée avait donc pour objectif de faire se rencontrer les différents acteurs de ce débat, afin que chacun y voit plus clair et appréhende de façon plus précise les besoins et obligations de l'autre. Comment les médiathèques peuvent-elles accompagner le développement des artistes et structures de productions musicales locaux et participer à l'effort collectif entamé autour de ces esthétiques ? Existe-t-il des solutions pour identifier clairement les partenaires régionaux ? Autant de questions qui restent en suspens et que les participants ont tenté d'éclairer par leur expérience.

## 1ÈRE PARTIE : LE CONTEXTE

Avec Dominique Mans, directeur de la lecture publique (Clermont Communauté)

Dominique Mans commence son intervention en rappelant que la question n'est pas de définir la place de la musique en bibliothèque, mais bien de réfléchir à la mise en place de relations de travail avec les acteurs de ce secteur. Suite à la présence des principaux labels régionaux lors de la dernière Fête du livre de Clermont Communauté à Blanzat, de nombreuses questions ont émergé sur les façons de collaborer, notamment autour d'axes précis comme la vitalité du territoire, la visibilité des actions et le rapport au public.

### Les médiathèques, de nouveaux lieux de vie

« Nos établissements sont bien fréquentés, mais notre territoire accuse encore du retard en matière de lecture publique. Les projets en cours ou à venir font l'objet d'études particulières, car les bibliothèques évoluent, les pratiques et besoins des publics changent... » explique-t-il en évoquant la bibliothèque de demain comme « un lieu de vie plutôt qu'un lieu de prêt ». Une étude sociologique a par exemple été menée pour analyser l'image qu'ont les clermontois de leurs bibliothèques, et ce qu'elles signifient pour eux. Si un certain public les fréquente régulièrement, on constate que les jeunes les délaissent au profit des disquaires (type FNAC) où ils se sentent plus libres d'évoluer et d'être en groupe pour écouter de la musique... Cette anecdote entraîne des réactions dans la salle, certains accusant le fait que les jeunes trouvent leur musique de prédilection (rap, r'n b, house...) en quantité sur internet, d'autres rappelant que c'est un phénomène récurrent, propre à cette tranche d'âge, et qu'il n'existe pas vraiment de solutions... Et Dominique Mans de rétorquer : « Il faut quand même y travailler ! Il faut revoir notre offre, sortir de ces pratiques individuelles, rendre plus vivants nos établissements ! » Ne trouve-t-on pas ici un premier point de réflexion sur une base de renforcement des liens entre bibliothèques et acteurs des filières musicales et audiovisuelles d'Auvergne ? L'évolution de ces lieux de culture ne peut-elle s'envisager en adéquation avec les activités des différents partenaires, et ce avant même d'évoquer la présence de leurs catalogues dans les rayonnages des bibliothèques ? Car comme on le voit par la suite, la question du support reste ouverte et fait débat.

## L'avenir du support disque en bibliothèque

On ne cesse de le répéter, les ventes de disques ont lourdement chuté depuis l'avènement du numérique et l'arrivée du téléchargement légal ou illégal. Mais qu'en est-il réellement quant aux statistiques de prêts ? Si certains réfutent l'idée d'une baisse significative dans leurs établissements, une majorité d'agents s'accordent sur celle-ci. En quelques chiffres, Dominique Mans nous donne un aperçu de la masse documentaire globale du réseau de l'agglomération clermontoise, soit 600 000 documents, comprenant environ 90 000 disques et 60 000 dvd, répartis dans 21 points de diffusion. Mais quel avenir pour le support si les usagers ne les empruntent plus ? Doit-on y voir le signe d'une inévitable évolution vers le format numérique ? « Non ! » répondent de concert les disothécaires, « le support fonctionne, il ne doit pas être oublié, les coffrets et les beaux objets sont de plus en plus empruntés, il y a donc un public ». Les retours d'expériences montrent effectivement qu'il existe des publics différents, avec des pratiques différentes, tout comme il y a des musiques qui se téléchargent, et d'autres qui écoutent des disques vinyles... Le directeur de la lecture publique confirme qu'il faut s'adapter au panel le plus large, et ne pas passer au « tout numérique », mais il rappelle qu'une réflexion est tout de même indispensable face à l'évolution des pratiques. En mentionnant à titre d'exemple une étude menée en Ile-de-France qui, excluant le téléchargement, laissait néanmoins une porte ouverte au « streaming » (ou lecture en direct), il souligne l'importance d'avoir un temps d'avance et de s'adapter aux offres « concurrentes ». Cette partie du débat est passionnée, comme on peut l'imaginer, et les puristes évoquent la possibilité d'un travail pédagogique, d'une sorte d'éveil musical pour expliquer comment s'écoute la musique afin d'éduquer les oreilles des jeunes usagers et ralentir leur désintérêt : « Nous sommes frustrés, les jeunes vont sur internet et ne fouillent plus dans les rayons... ». Les artistes n'auraient-ils pas leur place dans une telle démarche ? La musique ne prend-t-elle pas toute sa valeur lorsque l'on voit ses créateurs à l'œuvre ? Les labels et les producteurs n'auraient-ils pas une expertise à apporter sur l'offre musicale des bibliothèques de demain ?

## 2E PARTIE : QUELLES SOLUTIONS POUR RAPPROCHER LES ACTEURS LOCAUX ?

Avec Katia Bouferrache, coordinatrice de la grappe d'entreprise (Le Damier) ; Dominique Mans, directeur de la lecture publique (Clermont Communauté) ; Alexandre Humbert, tourneur (L'Atelier d'en Face) ; Patrick Foulhoux, label manager (Pyromane Records) ; Alexandre Rochon, label manager (Kütü Folk records) et Joël Caron, documentariste.

Pour la deuxième partie du débat, quatre responsables de structures du secteur de la musique et de l'image se joignent à Dominique Mans pour présenter leurs activités, leurs visions de la lecture publique, leurs relations existantes avec les disothécaires et évoquer les possibilités de rapprochement.

### Marchés publics et fournisseurs, un fonctionnement incontournable

Une des questions principales de ce débat concerne l'aspect commercial et les démarches à entamer pour intégrer les catalogues des médiathèques. Il faut savoir que les procédures d'acquisition en bibliothèque sont soumises au Code des marchés publics, procédures qui sous-entendent un appel d'offre et une mise en concurrence des fournisseurs. Une fois les lots attribués, la collectivité n'a que très peu de marge de manœuvre pour effectuer des achats dits « hors-marchés », et quand on sait que ces marchés sont bien souvent remportés par des grosses structures de type CVS ou ADAV, il semble inévitable d'intégrer les catalogues de ces distributeurs pour se retrouver en rayon. Comme le mentionne un participant : « Avec la politique des marchés publics, on ne peut plus vendre comme avant, en direct... Il y a un gros travail à mener auprès des intermédiaires... ». Evidemment les avis divergent sur l'accueil réservé aux petites structures par ces distributeurs. Pour certains comme Alexandre Humbert, l'accueil a été positif, et des titres du catalogue de L'Atelier d'en Face se retrouvent régulièrement dans les bacs des bibliothèques. Pour d'autres, les retours sont, soit inexistantes, soit négatifs et ils ne se sentent pas considérés. Comme le souligne Simon Pourret, directeur du TRANSFO, les collectivités semblent en mesure de faire évoluer cela, en imposant par exemple une « part locale » lors de la rédaction des marchés. Dominique Mans rappelle qu'une attention particulière est déjà portée à cette suggestion, mais il réfute l'idée d'un lot spécifique pour les labels non-distribués, rappelant que l'enjeu pour ces structures est, à terme, d'intégrer ces catalogues. Mais au-delà des procédures administratives, le disothécaire n'a-t-il pas un rôle à jouer ? Ne peut-il pas insister auprès de son prestataire pour qu'il lui fournisse les productions locales ? Cela ne pousserait-il pas les distributeurs à se rapprocher des labels ? Mais comme certains le soulignent, il faudrait qu'ils soient au préalable informés des sorties, des actualités et des titres disponibles pour en faire la demande. Ce qui nous amène à mettre en cause les carences qui existent dans les relations entre producteurs et « diffuseurs » et à réfléchir à leurs améliorations.

## Labels, discothèques et circulation de l'information

Pour la majorité des responsables de labels présents, la relation avec les médiathèques reste floue et ne semble pas si évidente. S'ils ont parfaitement conscience du rôle de diffusion de ces établissements, la façon de mettre en place des échanges constructifs et pérennes leur échappe encore. Certains comme Alexandre Rochon, du label indépendant Kütu Folk Records, évoque le manque de temps pour effectuer un travail de fond, d'autres fustigent la complexité des démarches, sans pour autant oublier que cela est nécessaire pour « investir le terrain et travailler sur la proximité ». Au-delà des aspects administratifs, les deux parties s'accordent sur la mauvaise, ou inexistante, transmission de l'information. « Certes, comme le souligne une discothécaire, nous aimerions être prescripteur, commander les disques et dvd des structures locales, mais pour cela, il faudrait que nous ayons une vision plus précise de leurs actualités ! ». Dominique Mans rebondit sur cette remarque en rappelant qu'il n'existe pas d'outils, et que les agents doivent souvent aller « à la pêche aux informations ». La transition parfaite pour évoquer Le Damier, une première grappe d'entreprises, récemment labellisée DATAR<sup>(1)</sup>, réunissant à la fois les entreprises du secteur de la musique et celles de l'audiovisuel. Cette nouvelle structure se donne pour objectif de fédérer et de mutualiser les forces vives de ces industries culturelles, afin d'en favoriser la compétitivité, d'accompagner leur développement et de les promouvoir auprès des autres acteurs économiques. Katia Bouferrache, coordinatrice de la grappe d'entreprises, présente -en primeur pour cette rencontre- le premier catalogue réunissant les membres de cette grappe. En proposant dans un même support, les fiches des structures adhérentes (détaillant leurs champs d'activité, leurs démarches, leurs esthétiques de prédilection et leurs productions artistiques), ce catalogue est une première réponse aux problématiques de diffusion. Outil de référencement pour les labels et support ressource pour les discothécaires, il résulte d'une centralisation de l'information et constitue une étape essentielle dans le développement du Damier, notamment dans le cadre de sa mission pédagogique de rapprochement des professionnels vers le public.

## Le support est-il la seule réponse pour une présence en médiathèque ?

Comme le rappelle Fabrice Borie, les discothécaires sont aussi des prescripteurs, et peuvent de ce fait mettre des choses en avant. Après avoir vu que certains labels avaient des difficultés à intégrer les réseaux de distribution, des suggestions émanent du public professionnel, notamment celles du don, pour améliorer la présence des disques dans les rayonnages. La question est donc lancée : « Qu'est-ce qui prime ? Vendre des disques ou profiter de la visibilité offerte par les médiathèques ? » et dans un contexte économique plus que précaire, cette éventualité ne semble pas du tout acceptable pour les producteurs, du moins dans ces termes : « Le problème n'est pas de donner un disque, mais de mesurer les retombées de ces dons... Les gens empruntent le disque et le grave, c'est un fait. Certes, ils l'écoutent, mais quelle visibilité cela apporte-t-il à nos artistes ? Il y a une question de rémunération inévitable, nous ne pouvons pas offrir nos catalogues sous prétexte d'actions de communication ». Les échanges qui s'en suivent nous montrent à quel point les enjeux sont différents, les avis s'avèrent très tranchés, certains affirmant que la présence du disque en médiathèque influe sur la diffusion, le bouche à oreille ou l'affluence aux concerts, d'autres minimisant cet impact en évoquant un lieu commun. Quoi qu'il en soit, chacun s'accorde sur l'importance de réfléchir à de nouvelles collaborations. Les médiathèques se dotent de programmation culturelle ? Pourquoi ne pas profiter de ces actions pour mettre en valeur les artistes locaux ? Ne doit-on pas intégrer les structures locales à leurs conceptions qu'est-ce que leurs conceptions ? Dominique Mans rappelle l'accueil très positif du public lors d'une série de showcases ayant eu lieu à la médiathèque Hugo-Pratt de Cournon d'Auvergne : « La bibliothèque a un rôle à jouer pour faire découvrir ces acteurs artistiques à un public qui ne fréquente pas les autres lieux de diffusion ». Certains établissements ont des programmations bouclées sur du long terme (ex : Strasbourg jusqu'en 2014) mais d'autres sont encore en réflexion, à mi-chemin entre des actions régulières et des propositions ponctuelles. Au cœur de leur mutation, les bibliothèques cherchent encore leur place dans le champ, reste à savoir comment les industries culturelles locales s'intégreront à la réflexion. La distribution du catalogue du Damier aux responsables des secteurs Image et Son des médiathèques aura au moins pour premier effet de rattraper un certain retard dans la connaissance des acteurs locaux, une première étape indispensable.

---

(1) DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.